



La Côte Saint-André
Enseignement agricole public

CFPPA-UFA
Centre de Formation Professionnelle et de
Promotion Agricole
57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex
Siret : 193 818 192 00026
Numéro d'activité : 82.38.P000838
Tél : 04 74 20 44 66
Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr
Site internet : www.formagri38.fr



BTSA PA

Productions Animales



SECTEUR PRODUCTION

Objectifs de la formation

Le technicien supérieur en productions animales doit être capable de :

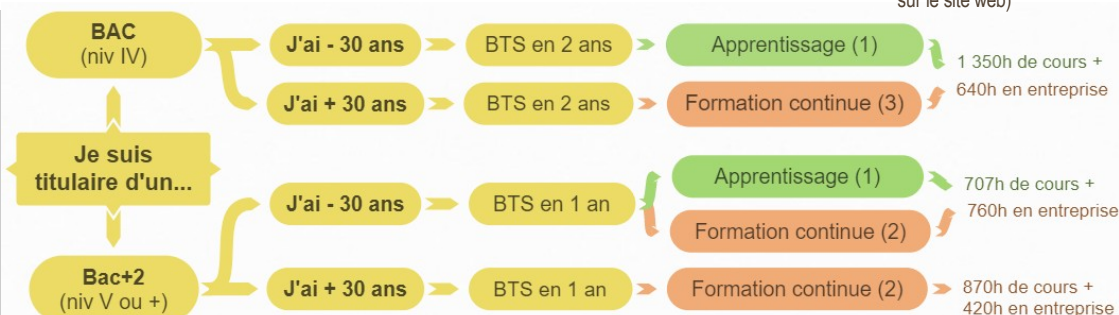
- > Assurer la conduite d'un système spécialisé de production animale,
- > Participer à l'élaboration de références technico-économiques,
- > Fournir des appuis techniques,
- > Contribuer, éventuellement, à une activité commerciale.

Organisation et conditions d'accès à la formation

Deux voies sont proposées, l'apprentissage et de la formation continue en 1 an ou en 2 ans selon votre âge et votre diplôme :



(Calendrier disponible sur le site web)



- (1) Avoir moins de 30 ans et/ou un statut de travailleur handicapé ; Sous réserve de signer un contrat d'apprentissage
 (2) Selon le statut et le financement un parcours individualisé sera étudié avec l'apprenant
 (3) Sous réserve de financement

Apprentissage

- > Avoir moins de 30 ans et/ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Si le candidat est titulaire d'un Bac+2, un parcours aménagé peut lui être proposé.

L'alternance propose des périodes en entreprise (2 à 5 semaines) et des périodes en centre (2 à 4 semaines). Chaque année est composée de :

- > 20 semaines en centre de formation
- > 32 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés)

Formation continue

- > Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- > Justifier d'une année d'activité professionnelle.

Le stage en entreprise doit être effectué dans la même structure durant 8 semaines pour présenter le BTS.

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec la production animale. Pour ceux qui réalisent leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation sur une exploitation agricole, un stage en organisme pourra être réalisé afin que le candidat puisse recueillir les éléments nécessaires à la réalisation de son rapport de stage

- TAUX RÉUSSITE 2020**
Apprentissage : 88 %
Formation continue : Pas candidat
- TAUX RÉUSSITE SUR 3 ANS**
> Apprentissage : 86,3 %
> Formation continue : Pas candidat
- SATISFACTION 2020**
> Apprentissage : 8,1/10
> Formation continue : Pas candidat
- SATISFACTION SUR 3 ANS**
> Apprentissage : 8/10
> Formation continue : Pas candidat
- INSERTION des diplômés à 1 an**
> Apprentissage 2019 : 86 %
2018 : 70 %
> Formation continue : Pas de candidat
- EFFECTIF**
> 10 à 25 personnes
- PROCHAINE SESSION**
> Septembre 2021
- DELAIS D'ACCES**
> Minimum 7 jours après la signature du contrat d'apprentissage / obtention du financement
- CONTACT**
> nadege.raballand@educagri.fr
> martine.croisier@educagri.fr

Programme de la formation

	Titulaire Bac (BTS en 2 ans)	Titulaire Bac+2 (BTS en 1 an)
Tronc commun : Matières Générales		
Economie Générale	✓	
Mathématiques	✓	
Anglais	✓	
Traitement de données	✓	
Education Physique et Sportive (EPS)	✓	
Techniques de communication, d'animation et de documentation	✓	
Spécialités : Matières Techniques		
Environnement et productions animales	✓	✓
Filières des productions animales	✓	✓
Fonctionnement de l'exploitation	✓	✓
Biologie, biochimie, statistiques	✓	✓
Alimentation, reproduction, génétique, croissance & développement et santé animale (bovins, ovins, caprins, porcins, équins)	✓	✓
Manipulations, interventions, appréciations et conduites d'élevage (bovin lait, ovin viande et porcin)	✓	✓
Productions fourragères	✓	✓
Modules d'initiatives locales : Pastoralisme et transformation du lait et de la viande à la ferme	✓	✓

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

Conditions d'admission

- > **Contact**er obligatoirement notre établissement.
 - > **Déposer** auprès du CFPPA un dossier de **candidature** (à télécharger sur notre site web ou à demander toute l'année au cfppa.cote-st-andre@educagri.fr - 0474204466) ; votre demande sera enregistrée et notifiée par mail avec accusé de réception dans les 5 jours ouvrés.
 - > **Participer** à des entretiens et/ou suivre une réunion d'information collective entre février et juillet. L'objectif de ce temps est de vous aider à choisir votre formation, à appréhender votre statut de prise en charge et de financement.
 - > Pré-inscription possible via le portail : www.parcoursup.fr.
- Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

Tarifs et conditions financières

Apprentissage

> Formation prise en charge par les OPCO avec un statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 10 et 13 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

Obtention du diplôme

	Titulaire Bac (BTS en 2 ans)	Titulaire Bac+2 (BTS en 1 an)
Epreuves certificatives en cours de formation CCF	50% - coef 18	40% - coef 9
Examen final (coef 18) :	50% - coef 18	60 % - coef 12
- Epreuve générale "expression française et culture socio-économique"	Ecrit 4h - coef 6	
- Une épreuve de zootechnie écrite	Ecrit - Coef 6	Ecrit - Coef 6
- Une épreuve écrite et orale de soutenance d'un rapport	Oral 40 mn - Coef 6	Oral 40 mn - Coef 6

L'attribution du diplôme est conditionnée à :

- > Une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales ;
- > Et une moyenne supérieure ou égale à 10, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves (CCF+ET).

Débouchés et poursuites d'études

Ce diplôme confère la capacité professionnelle à l'installation en agriculture.

Le BTSA PA permet **d'accéder à un emploi** de chef d'exploitation, technicien dans l'industrie laitière ou celle des viandes, collecte et négoce, contrôle de performance, développement.

Il permet la **poursuite d'études** en :

- > Certificat de spécialisation, licence professionnelle, études universitaires, pour acquérir une formation complémentaire,
- > Classe post BTS de préparer en 1 an, les étudiants aux Concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs en Agriculture et aux écoles vétérinaires.

Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cde Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Bergers-Vachers d'Alpage
- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...

1 établissement public, 5 centres

